Compte rendu atelier TIAN SM2. (9 participants)

Célébrer comme il se doit l'entrée en vigueur du TIAN et faire vivre dès maintenant ce traité.

Etat du traité.

Il entre en vigueur le 21 janvier soit 90 jours après la cinquantième ratification. Cette entrée en vigueur signifie que le Tian sera désormais un texte totalement inscrit dans le droit international. Il deviendra la référence pour tous les états membres de l'ONU, et placera toux ceux qui refusent de le rejoindre tout en poursuivant la mise en œuvre de leur arsenal nucléaire dans l'illégalité du droit international. L'abolition des armes nucléaires franchira un pas décisif ce 21 janvier.

Il convient de faire beaucoup de bruit autour de cette date, d'autant que l'actualité du moment sera marquée par l'investiture du président américain qui aura certainement la préférence des médias. Les comités devraient prendre des initiatives pour marquer cette date.

Faire vivre le traité.

La France ne ratifiera pas le traité de sitôt.

Pour autant, le traité existera et il sera nécessaire de la faire vivre.

Quatre propositions.

 Appel des maires

 Campagnes auprès des financeurs (d'ont bank the bomb).

 Prévoir la reconversion de la filière qui concerne des dizaines de milliers de personnes.

 Faire vivre l'article VI du traité qui concerne les réparations environnementales et humanitaires et qui sont des questions prégnantes pour la France en Algérie et en Océanie.

L'appel des maires qui demande la ratification du traité exclusivement pour la protection de leurs administrés face aux conséquences humanitaires des armes nucléaires peut être présenté aux maires proches de nous pour une signature le 21 janvier que les comités concernés peuvent médiatiser dans la presse locale. Pour les maires récalcitrants, ne pas manquer d'alerter leur conseil municipal au sein desquels les comités peuvent trouver des relais pour que le TIAN puisse appartenir à une délibération durant l'année.

Un accès aux doc et un modèle de lettre sont les bienvenus. Des comités ont déjà entrepris des démarches. Exemple, le collectif de paix sarthois a d'ores et déjà alerté tous les maires du département.

Faire vivre le traité c'est aussi stigmatiser les investisseurs et là encore des initiatives locales peuvent être entreprises pour stigmatiser les investissements de la BNP et de la société générale qui sont les deux premiers investisseurs du nucléaire militaire en France. Courrier au directeur d'agence, information des clients sont autant de moyens de faire connaitre le contenu et l'existence du traité d'interdiction.

Préparer la reconversion – Activer les réseaux locaux.

La France maitrise toute la chaine de production des armes nucléaires et des moyens de dissuasion. La propagande officielle glorifie le travail de milliers de professionnels au service de la France. Désormais pour ces milliers degens, l'existence du TIAN va rendre leur participation illégale et menacer leur emploi. Ces deux obstacles à la ratification par la France du TIAN méritent que l'on s'y atèle des maintenant en posant les questions financières et éthiques. Les comités présents sur des sites d'emplois dédiés à aux armes nucléaires peuvent se rapprocher des organisations syndicales, y compris celles des enseignants àqui on demande dans leur programmede proposer une description positive des armes nucléaires françaises et qui reçoivent par ailleurs des militaires apportant la bonne parole. La question de la recherche et de son détournement vers les activités militaires a été évoquée et manifestement des initiatives doivent être poursuivies et prises en direction des chercheurs.L'église catholique est dirigée par un pape militant pour l'interdiction des armes nucléaires, à ce titre l'entrée en vigueur doit nous permettre aussi de porter la réflexion au sein des paroisses. Un autre partenaire implanter localement est la Croix Rouge très impliquée dans la démarche humanitaire du TIAN. Proposition est faite aussi d'alerter toutes les organisations françaises et internationales présentes en France qui ne se sont pas investies dans la conquête de la rédaction du TIAN mais que son entrée en vigueur pourrait "réveiller". Serait-il possible en 2021 de rassembler tout le monde pour faire un point sur la question genre?

Faire vivre l'article 6

En Algérie qui se prépare à ratifier le TIAN, la France a laissé en l'état ses installations d'essais nucléaires. Il est proposé de se rapprocher de 4ACG (Anciens Appelés en Algérie et leurs Ami(e)s Contre la Guerre) qui utilise l'argent de leur retraite de militaire appelé pour reconstruire entre autres, des villages détruits durant la guerre. Des initiatives peuvent être prises avec eux pour restaurer les sites d'essais nucléaires dans le Sahara algériens. Les comités peuvent faire des démarches auprès des associations d'anciens combattants partenaires. Des contacts sont pris dans les B-d-R.

Il ressort aussi que beaucoup de discussions laborieuses autour des armes nucléaires n'auront plus place car comme la torture ou les autres armes de destruction massive les armes nucléaires sont interdites, de même que la menace qu'on exerce avec elle. Nous devons donc actualiser notre plaidoyer lors de nos diverses rencontres avec la population. Que ce soit lors des vigies comme elles se pratiquent à Paris ou bien dans les initiatives calendaires du désarmement nucléaire.

En conclusion, le 21 janvier doit être une grande fête pour célébrer cet immense succès de nos campagnes qui ont débuté dès la création de notre Mouvement. Elle doit être à la hauteur du prix Nobel de la paix que qui a été attribué à la campagne ICAN dont nous apparaissons parmi les premiers partenaires.

L'atelier enregistré sera disponible pour retrouver tous les développements qu'il y a eu autour de ces propositions.